

Abonnement Paris Match | Mentions légales | CGU
| Données personnelles et cookies | Lagardère Publicité News | Contacts
| Signaler un contenu illicite

© Copyright Paris Match 2021. Tous droits réservés. Le site Paris Match est édité par Lagardère Média News



Image d'illustration de policiers. CELINE BREGAND/SIPA

Un adolescent de 14 ans s'était énervé contre deux policiers. En réaction, l'un des policiers lui avait donné un coup au visage, puis quelques minutes après, l'autre l'avait saisi au col et plaqué contre le mur entre 5 et 10 secondes.



avocats et du parquet. Le tribunal correctionnel de Senlis a condamné les deux policiers pour violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique, sans inscription au casier judiciaire.

"Les peines prononcées sont conformes à mes réquisitions. Je m'étais par contre opposé à la dispense d'inscription au B2 du casier judiciaire au motif que les faits avaient été commis dans l'exercice de leurs fonctions", a indiqué à l'AFP le procureur de la République de Senlis, Jean-Baptiste Bladier. "Tout ce qui s'est passé était proportionné à la situation, dans un contexte particulier", a réagi Charlotte de Boislaville, avocate de l'un des deux policiers. Le conseil de ce policier, qui exerce depuis une trentaine d'années, avait plaidé la relaxe.

Les faits

Les faits se sont déroulés en octobre 2019, alors que l'adolescent, qui sortait de garde à vue, était déféré au tribunal pour enfants de Compiègne et attendait au palais de justice, gardé par trois policiers.





Selon le récit de l'avocat de sa mère, Mathieu Marlot, l'adolescent s'est énervé, les a insultés et a donné un coup de pied dans une table. En réaction, l'un des policiers lui a donné un coup au visage, puis quelques minutes après, l'autre l'a saisi au col et plaqué contre le mur entre 5 et 10 secondes.

"La vidéosurveillance montre une certaine violence", a assuré Me Marlot, pour lequel "justice a été faite".

Toute reproduction interdite

